

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN

RÉUNION DU LUNDI 5 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND - Christophe BLANCHARD - Florence COLLARD - Nicole COTILLON - Lucie COURILLAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT - Sylvain MIRANDE - Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU - Thomas POINT - Chantal RATEAU

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

Était excusé :

Dominique MALLAISE qui donne pouvoir à Florence COLLARD

I – Intervention de Jenny MARSAULT (CA2B) sur l'habitat réversible

Dans le cadre de la réflexion sur le futur lotissement, Madame le Maire souhaitait que le conseil ait une information sur un nouveau mode d'habitat, dit léger ou réversible.

Jenny Marsault, étudiante en 2^{ème} année de MASTER en droit de l'Urbanisme et stagiaire au sein de l'Agglo2B, est en charge de ce sujet pour en mesurer les avantages/inconvénients, pour rechercher les règles juridiques s'appliquant à ce mode d'habitat, pour proposer les modifications à apporter au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour le développement de cet habitat sur notre territoire.

Elle a rencontré des propriétaires et des constructeurs de yourtes, tiny-house. Elle présente au conseil les atouts de ces habitats (cycle de vie à faible émission de gaz à effet de serre, faible consommation électrique, faible coût à l'achat ou auto-construction, faible impact sur le sol, habitat mobile, autonomie possible vis-à-vis des réseaux...) et les inconvénients (chaleur l'été, règles du PLUi le plus souvent non adaptées, contraintes si le logement est installé sans autorisation...).

II - Adoption du procès-verbal de la séance du 07/04/2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

III – Compte-rendu des Commissions

Commission Enfance Jeunesse

Le directeur de l'école et la responsable de l'accueil périscolaire ont travaillé sur un mot à destination des parents pour rappeler le protocole appliqué lorsque la personne chargée de récupérer un enfant (à la sortie des classes ou de l'accueil périscolaire) présente un comportement anormal, mettant en jeu la sécurité de l'enfant en question.

Ce mot, validé par la commission, sera distribué aux parents, qui devront le signer.

Dispositif « Argent de Poche »

Cette année nous apporte son lot de changement. La mission locale n'est plus en charge de ce dispositif. La préfecture suivra ce dispositif. Les règles administratives et d'encadrement se sont durcies. L'âge des jeunes concernés est également modifié : 14 ans – 17 ans. Les tâches proposées doivent répondre à ces critères précis.

La commission décide de ne pas poursuivre cette aventure pour cette année avec les jeunes au vu des contraintes imposées (encadrement, travaux proposés, missions décrites au préalable, valeurs horaires...) et la baisse de l'âge des participants (à partir de 14 ans au lieu de 16 ans).

Commission Finances

RIFSEEP

Lors de l'entretien annuel professionnel, la fiche de poste de la secrétaire de mairie a été revue. Depuis 2024, cet agent a pris en charge l'encadrement des autres agents, ce qui ferait passer le pourcentage IFSE de 64,5 % à 71,5 %. Ce taux est applicable dès le 1^{er} mai 2025.

A compter de janvier 2026, elle assurera seule les entretiens professionnels de tous les agents, le maire assurant celui de la secrétaire de mairie. De plus, elle assure de plus en plus le suivi des projets (Défense incendie – Terrain multisports – jeux pour l'école et le jardin Leroux...). Elle a participé aux réunions AVENSIA pour la réhabilitation du bâtiment Mairie – Salle socio – Cantine.

Au regard de cette nouvelle mission, il est donc proposé que le pourcentage IFSE soit également augmenté au 1^{er} janvier 2026, ce qui le portera à 78,5 %.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour augmenter l'IFSE de Christelle BILY à 71,5 % au 1^{er} mai 2025 et à 78,5 % au 1^{er} janvier 2026.

Centre de Gestion : Avis défavorable ASA et RIFSEEP

Les demandes de modification déposées auprès du Comité Social et Technique du CDG79 pour les autorisations spéciales d'absence et pour le RIFSEEP ont reçu un avis défavorable. Elles ont été redéposées en prenant en compte les remarques formulées, à savoir :

Autorisations spéciales d'absence

- 12 jours d'absence pour le décès d'un enfant de 25 ans ou plus
- 14 jours d'absence pour le décès d'un enfant de moins de 25 ans

Car il s'agit de l'application de la loi n° 2023-622 du 19 juillet 2023.

RIFSEEP

- Mise en place du RIFSEEP après une ancienneté de 6 mois,
- Suppression de l'IFSE en cas de congés maladie ordinaire, longue maladie, grave maladie plein et demi-traitement,
- Proratisation en cas de temps partiel thérapeutique,
- Période préalable de reclassement non prévue.

Commission Patrimoine Bâti

Salle socio-éducative

La commission a relu le cahier des charges rédigé par AVENSIA pour lancer la consultation pour le recrutement d'un architecte. Plusieurs modifications ont été apportées.

Déménagement partiel possible :

- salle socio-éducative : période de la saison théâtrale de décembre à février
- restaurant scolaire : en dehors des vacances scolaires (possibilités sur juillet et août)

Enjeux contextuels :

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'optimisation des équipements municipaux, mais aussi dans une volonté d'offrir aux Saint Aubinais un lieu de vie et de partage performant. Ce pôle se distingue par la diversité de ses fonctions municipales et son fonctionnement complexe. En parallèle de la

réflexion sur les aménagements intérieurs, le parvis avant (côté place) devra être repensé pour valoriser les nouveaux accès depuis les espaces de stationnement et équipements publics environnants.

Coût des travaux :

Le coût prévisionnel maximum que le maître d'ouvrage s'est fixé a été déterminé à la somme de 1 700 000,00 € H.T.

Autres modifications demandées :

Salle socio-culturelle : ERP catégorie 4 et non 5.

Critères : modifications des pondérations :

1) Urbanisme et Architecture 20%

1-1 Cohérence du plan de masse et intégration urbaine 10%

1-2 Expression architecturale intérieure et extérieurs 10%

4) Maîtrise du cadre opérationnel 30%

4-1 Cohérence et respect des coûts 15%

4-2 cohérence et maîtrise calendaire 15%

Ancien restaurant et Friche Suire

L'entreprise EGIS a chiffré la réhabilitation d'un éventuel restaurant.

- Sur le site Au bon accueil : restaurant au rez-de-chaussée et logement à l'étage
- Sur la friche Suire : restaurant dans la 1^{ère} tranche située Rue du Commerce

Économies d'énergie

Plusieurs dispositifs ont été chiffrés par l'entreprise ONILLON pour maîtriser, voire diminuer la consommation d'électricité dans plusieurs salles communales :

- installation d'une commande temporisée pour le chauffage de la salle paroissiale (448,38 € HT)
- installation d'un compteur d'énergie au départ du bâtiment théâtre / comité des fêtes (434,30 € HT)

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider les deux devis pour un montant de 882,68 € HT.

La minuterie sur la commande de chauffage dans le vestiaire de l'arbitre au stade de foot est défectueuse. Le compteur électrique au stade a été « trafiqué » ce qui empêchait le chauffage de se couper automatiquement. Patrick Pastureau va demander à l'entreprise de chiffrer un dispositif empêchant ce genre de modification.

IV – Tarifs JM Restauration pour l'année scolaire 2025/2026

L'entreprise JM Restauration nous a fait parvenir ses nouveaux tarifs pour la rentrée scolaire 2025/2026.

Le coût du repas passe de 3,50 € à 3,65 €, soit une augmentation de 0,15 € / repas.

La commission Enfance Jeunesse propose de répercuter l'augmentation entre les parents et la commune comme suit : 0,10 € pour les familles et 0,05 € pour la commune.

Pour rappel, l'augmentation de l'an dernier avait été principalement supportée par la commune.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents :

- ***Pour valider le nouveau tarif proposé par JM Restauration, à savoir 3,65 € par repas,***
- ***Pour répartir l'augmentation de la manière suivante : 0,05 € pris en charge par la commune et 0,10 € pris en charge par les familles. Le prix du repas facturé aux familles sera donc à 3,90 € à compter du 1^{er} septembre 2025.***

V – Subventions de fonctionnement aux associations 2025

La commission Finances a étudié les demandes de subventions déposées par les associations :

- Associations communales ayant déposé leur demande : montant de l'année passée avec une majoration de 1,5 %
- Associations du secteur que l'on soutient tous les ans ayant déposé une demande : montant global ou unitaire de l'année passée avec une majoration de 1,5 %
- Proposition de la commission d'ajouter une association dans le groupe « associations du secteur » : ENJEUX (avec 1 jeune st aubinais adhérent). Nous avons pris, comme valeur de référence, celle pour les APE / APEL du secteur.
- Association soutenue pour cette année : Les Amis du Lac car 7 personnes âgées de St Aubin résident à l'EHPAD du lac, avec une aide de 155,05 €.

Pour le groupement Familles Rurales, la valeur unitaire de 0,30€ par habitant sera revalorisée à 0,35€, associée au nombre d'habitants émanant des services INSEE (dernier reçu).

Il y a eu une consommation anormale en électricité au stade de foot entre le 10 février et le 1^{er} avril 2025 (3 789 kwh, soit un montant de 585,00 € TTC). La commission propose que la subvention pour l'EVSAC soit de 600 € au lieu de 871,91 € car c'est la 2^{ème} fois que nous subissons ces surconsommations.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Nom	Montant versé en 2024	Décision 2025 + 1,5 %
Familles Rurales	413,98 €	420,19 €
Cyclos Saint Aubinais	298,55 €	303,03 €
EVSAC - Foot	859,02 €	600,00 €
Comité des fêtes	515,11 €	522,84 €
Plain d'liens	304,50 €	309,07 €
Multisport	304,50 €	309,07 €

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

Nom	Montant versé en 2024	Décision 2025 + 1,5 %
APE Collège Blaise Pascal	512,58 €	468,24 €
APEL Collège St Joseph ARGENTON	205,03 €	156,06 €
Groupement Familles Rurales	166,20 €	200,20 €
Basket Pays Argentonnois	73,08 €	18,54 €
Banque Alimentaire	206,50 €	209,60 €
Les Amis du Lac - EHPAD Le Lac		155,05 €
Enjeux Sport Adapté		52,02 €

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour appliquer les principes décrits ci-dessus avec mise en œuvre dans le tableau ci-dessus.

VI – Agent technique : Sylvain GRELLIER

La convention de mise à disposition entre l'ADAPEI 79 et la mairie a été prolongée jusqu'au 31 mai 2025. CAP Emploi nous a fait savoir qu'il ne fallait pas espérer un contrat PEC (contrat aidé Parcours Emploi Compétences).

La commission propose d'établir un CDD du 1^{er} juin 2025 au 31 décembre 2025 en vérifiant auprès du Centre de Gestion 79 si des aides FIPHFP sont mobilisables sur cet emploi.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour établir un CDD pour Sylvain GRELLIER, du 1^{er} juin au 31 décembre 2025.

VII – Amortissement subventions épicerie

Au regard de la délibération du 3 juin 2024 fixant les durées d'amortissement des dépenses, les subventions ANCT et LEADER correspondant à ces dépenses, seront amorties sur les mêmes durées.

Durée		Montant	Dépenses éligibles ANCT	Montant amorti ANCT	Dépenses éligibles LEADER	Montant amorti LEADER
10 ans	Bâtiment	69 764,79 €	28 427,69 €	4 309,36 €	41 337,10 €	33 069,68 €
5 ans	Mobilier et appareils frigorifiques	48 672,26 €	2 550,00 €	386,56 €	46 122,26 €	36 897,81 €
1 an	Autres	62 992,43 €	2 883,29 €	437,08 €	60 109,14 €	48 087,31 €
TOTAUX		181 429,48 €	33 860,98 €	5 133,00 €	147 568,50 €	118 054,80 €

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider le tableau des amortissements des subventions ANCT et LEADER correspondant aux travaux à l'épicerie.

VIII – Questions diverses

Dates à retenir :

- Présentation des étudiants Master Villes et Territoire : samedi 17 mai – 10 h
- Inauguration du parc éolien : lundi 19 mai – 12 h
- Commémoration du 8 mai – 9h30 aux Monuments aux morts
- Vernissage de l'exposition : samedi 17 mai - 18h30
- Village en'bullant et marché de producteurs : mercredi 4 juin – à partir de 15h
- Inaugurations communales (MAM, épicerie, Périscolaire et Croix Bernier) : 12 juin – 17h

Les cloches de l'église ont été réparées par l'entreprise Gougeon (devis validé en décembre 2024).

La fédération des chasseurs a été contactée pour mener une opération de plantation sur la parcelle située dans le prolongement du bâtiment théâtre / comité des fêtes. Si ce projet devait aboutir, il se conduirait en partenariat avec l'école, avec une perspective pour l'hiver 2025.

Le Maire,
Nicole COTILLON

Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD

